

# PRIX OPUS

23<sup>e</sup> édition / Saison 2018-2019  
(du 4 septembre 2018 au 2 septembre 2019)

## PRIX SPÉCIAUX

**Formulaire de dépôt de candidature**

### LES PRIX OPUS

Conseil québécois de la musique



# PRIX SPÉCIAUX

- Attribution par jury -

## PRIX VISÉS ET DÉFINITIONS

### Compositeur de l'année

Ce prix est décerné au compositeur québécois s'étant le mieux distingué ici ou à l'étranger.

- Le trophée est remis au compositeur

### Découverte de l'année

Ce prix est décerné à un chef, un compositeur, un interprète ou un ensemble dont la carrière est en émergence au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'artiste ou à l'ensemble
- Le trophée est remis à l'artiste ou au directeur artistique de l'ensemble

### Diffuseur pluridisciplinaire de l'année

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion qui durant l'année a fait preuve d'initiative pour présenter à son public la musique de concert.

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion

### Diffuseur spécialisé de l'année

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion spécialisé en musique de concert pour une série ou une saison dont l'impact artistique et médiatique a été particulièrement marquant au cours de la dernière saison OPUS.

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison

### Directeur artistique de l'année

Ce prix est décerné à un directeur artistique pour une série ou une saison ou un festival pour la qualité de sa programmation au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné au directeur artistique de la série ou de la saison ou du festival
- Le trophée est remis au directeur artistique de la série ou de la saison ou du festival

### Événement musical de l'année

Ce prix est décerné à un événement musical dont la qualité artistique et la portée médiatique résultent d'une réalisation exceptionnelle. L'événement peut prendre différentes formes, par exemple : un concert, un événement multidisciplinaire ou une activité de diffusion électronique.

- Le prix est décerné à la direction artistique
- Le trophée est remis à la direction artistique

## **Inclusion et diversité Montréal**

Ce prix est décerné à un artiste, un collectif ou un organisme issu de la diversité ou au service de la diversité culturelle (artistes ou organismes issus des communautés culturelles) / un artiste, un collectif ou un organisme autochtone ou au service de l'autochtonie (artistes ou organismes autochtones)

ET / OU

un artiste, un collectif ou un organisme qui initie des pratiques inclusives au service des groupes sous représentés dans notre société ou habituellement exclus des pratiques culturelles

ET qui, par ses réalisations exceptionnelles dans le domaine des musiques de concerts au cours de la dernière saison Opus, a contribué à la reconnaissance de ces artistes.

## **Interprète de l'année**

Ce prix est décerné à l'interprète québécois s'étant le mieux distingué ici ou à l'étranger.

- Le prix est décerné à l'interprète
- Le trophée est remis à l'interprète

## **Rayonnement à l'étranger**

Ce prix est décerné à un artiste, groupe d'artistes ou ensemble québécois s'étant distingué hors du Québec, soit par le récital, le concert, le concours et/ou le disque.

- Le prix est décerné à l'artiste, au groupe d'artistes ou à l'ensemble
- Le trophée est remis à l'artiste, au groupe d'artistes ou au directeur artistique de l'ensemble

## **Modalités de proposition de candidature**

Tout individu ou producteur peut proposer une ou plusieurs candidatures à l'un ou l'autre des prix spéciaux. **Les réalisations du candidat doivent se situer principalement entre le 1<sup>er</sup> août 2018 et le 2 septembre 2019.**

## **Période d'inscription**

La date limite pour déposer une candidature est le vendredi 27 septembre 2019.

## **Frais de proposition**

Il n'y a aucun frais pour déposer une candidature aux prix spéciaux.

## Pièces à déposer concernant la saison 2018-2019

- Le **formulaire** de proposition de candidature dûment **complété et signé** (choix du prix, nom de l'individu, de l'événement ou du bien, dates précises liées aux activités proposées. Un formulaire différent doit être rempli pour chacune des propositions même si elles sont liées à un même individu, événement, bien, etc.)
- Un **résumé obligatoire** de 10 lignes maximum qui précise la motivation sous-jacente au dépôt de la candidature pour la saison 2018-2019.
- Le **Curriculum Vitae** à jour de l'artiste ou de l'organisme (pour la saison 2018-2019 surtout)
- Le **dossier de presse ciblé**, saison 2018-2019 (maximum 10 pages)
- **Dossier d'appui** : enregistrement, liens Web, documents, programmation ou autre(s) élément(s) de présentation sur lesquels repose la mise en candidature.

Les documents soumis deviennent la propriété du Conseil québécois de la musique.

Vous pouvez nous faire parvenir le dossier complet en **version électronique** à [opus@cqm.qc.ca](mailto:opus@cqm.qc.ca) OU en **version papier** à l'adresse suivante : Les prix Opus du Conseil québécois de la musique, 1908, rue Panet, bureau 302, Montréal, Québec, H2L 3A2.

### Remise des trophées

Indépendamment du producteur ou de l'individu responsable d'une inscription, les prix sont décernés et les trophées sont remis selon les modalités définies pour chacun des prix. En l'absence des lauréats au moment de la remise, le comité des prix Opus peut nommer une personne désignée pour recevoir le trophée au nom du lauréat.



## PRIX SPÉCIAUX

### Formulaire de dépôt de candidature

Date limite : Vendredi 27 septembre 2019

**PRIX VISÉ** (ne cocher qu'un seul prix par formulaire)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Compositeur de l'année                  | <input type="checkbox"/> Découverte de l'année           |
| <input type="checkbox"/> Diffuseur pluridisciplinaire de l'année | <input type="checkbox"/> Diffuseur spécialisé de l'année |
| <input type="checkbox"/> Directeur artistique de l'année         | <input type="checkbox"/> Événement musical de l'année    |
| <input type="checkbox"/> Inclusion et diversité Montréal         | <input type="checkbox"/> Interprète de l'année           |
| <input type="checkbox"/> Rayonnement à l'étranger                |  |

IDENTIFICATION DE LA CANDIDATURE	
Nom de l'individu ou de l'organisme	
Et/ou titre de l'événement, de l'activité, du bien...	
Dates précises liées aux activités proposées	

**À joindre avec chaque formulaire de proposition :**

- Résumé obligatoire qui précise la motivation (10 lignes max.)
- Curriculum vitae à jour de l'artiste ou de l'organisme
- Dossier de presse ciblé (10 pages max.)
- Enregistrement, programmation ou autre(s) élément(s) sur lesquels repose la candidature
- copie électronique ou  copie papier du dossier

> *Les documents soumis deviennent la propriété du Conseil québécois de la musique.*

IDENTIFICATION DU DÉPOSANT (cette dernière partie n'est pas présentée aux jurés)	
Nom complet	
Organisme (s'il y a lieu)	
Téléphone	
Adresse courriel	
Adresse postale complète	

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_